



Municipalité d'Yvonand  
Av. du Temple 8  
Tél. 024/423 32 40  
[greffe@yvonand.ch](mailto:greffe@yvonand.ch)  
[www.yvonand.ch](http://www.yvonand.ch)

## **AU CONSEIL COMMUNAL**

**1462 YVONAND**

### **Préavis municipal No 2023/15**

**Concerne : Aménagement de surfaces sises en Gare 6 pour usages administratifs communaux**

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

#### **1. Préambule**

Dans un contexte actuel où les requis administratifs cantonaux ou fédéraux dictent des dossiers plus volumineux avec des suivis plus contraignants, les effectifs doivent s'ajuster. Ceci requiert également l'adaptation des places de travail, tout en gardant la meilleure interaction possible entre les services communaux.

Afin de répondre concrètement à ce qui précède, la pérennisation d'un poste de travail temporaire a été actée, agréant un taux d'activité de 40% au service des Bâtiments (déjà en place dans l'année précédente) et accordant le reste du taux d'activité au service du Bureau Technique.

Le service des Bâtiments qui occupait temporairement un espace de travail au 1<sup>er</sup> étage devait ainsi trouver des surfaces. Par ailleurs, un manque régulier d'espaces d'accueil confidentiel au rez-de-chaussée, seules surfaces accessibles aux personnes à mobilité limitée ou réduite, était régulièrement constaté.

La Municipalité a libéré la salle qu'elle occupait afin de créer de nouveaux espaces de travail, qui accueille le service des Bâtiments et le service de la Sécurité Publique. Cette rocade a permis d'aménager une nouvelle salle de conférence dans la surface ainsi libérée au rez-de-chaussée.

En parallèle de cette réflexion, la résiliation du contrat de bail pour les locaux sis à l'Avenue de la Gare 6 (bâtiment dont la commune est propriétaire) par la société Axa nous est parvenue. Ces surfaces bénéficiant d'une attractivité commerciale moyenne, la Municipalité y a identifié une opportunité.

## 2. Objet du préavis

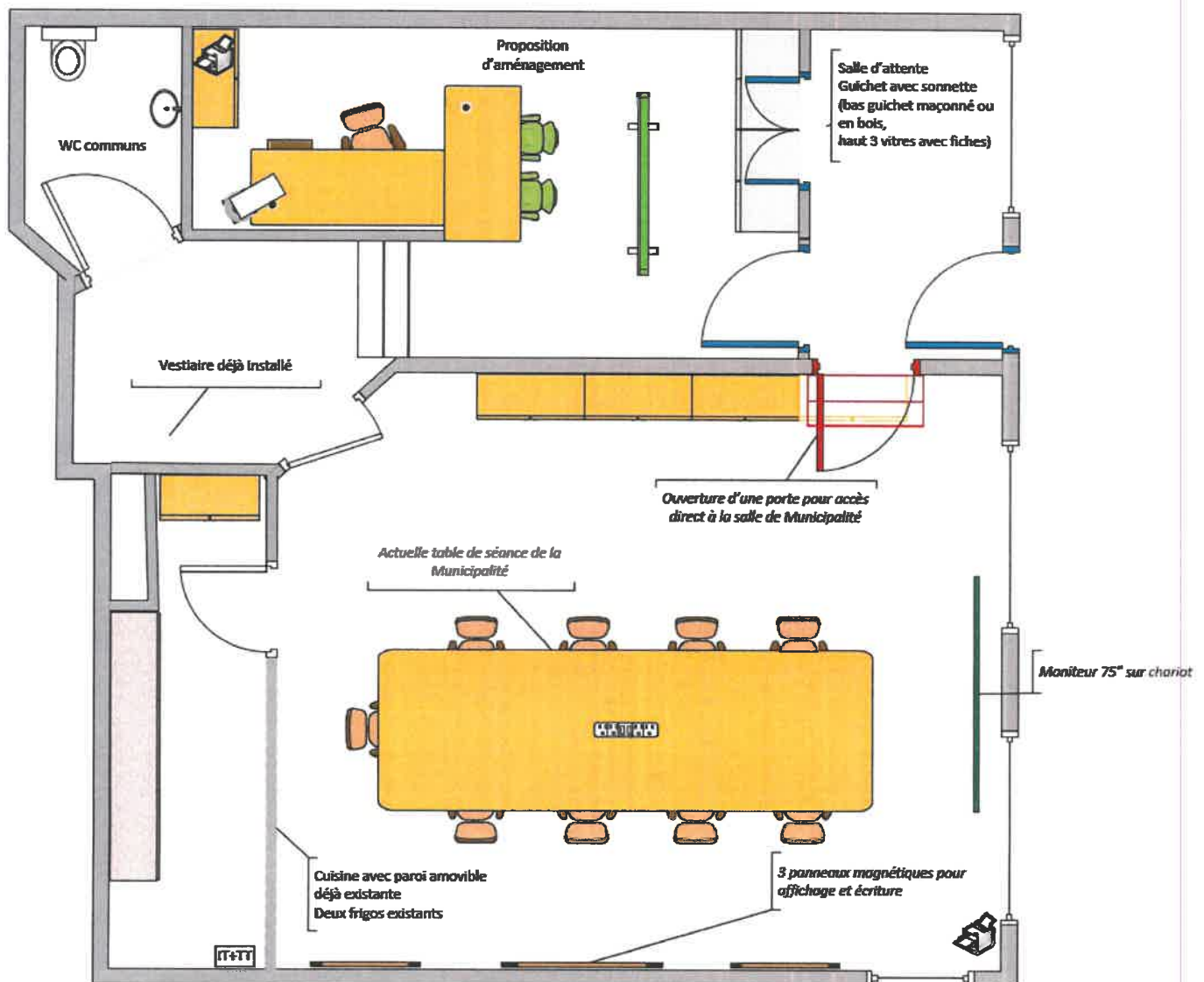
Affecter les surfaces libérées par la société Axa comme suit :

- Création d'une salle de Municipalité pouvant répondre aux besoins actuels de la Municipalité ;
- Réaménager la 2<sup>ème</sup> partie des surfaces pour le service des Assurances Sociales (AAS) ;

Les travaux pourraient être réalisés avant la fin de cette année, pour une entrée dans ceux-ci au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

La création de ces locaux pour l'AAS libèrerait les actuelles surfaces de l'avenue du Temple 10. Celles-ci offrent des conditions précaires, notamment en hiver en raison d'une isolation insuffisante et d'un chauffage produit par des radiateurs électriques, les conditions seront alors améliorées, tant en confort pour les collaborateurs AAS qu'en économies d'énergies communales.

## 3. Données techniques



#### 4. Aspects financiers du projet

Création d'une ouverture pour porte et escaliers entre zone AAS et Municipalité	CHF	5'350.00	HT
Rafraichissement peinture + pose de panneaux acoustiques	CHF	8'454.70	HT
Fourniture de 2 portes en bois + démontage 2 armoires murales, revêtements de sols vinyl & rideaux	CHF	8'515.65	HT
Luminaires et installation IT + IT cantonal	CHF	14'504.25	HT
Installation d'un moniteur 75", solution visioconférence et connexion à distance	CHF	6'798.60	HT
Installation d'une paroi vitrée, porte et guichet + panneaux d'affichage, serrures et sonnette	CHF	13'124.60	HT
Réserve pour majoration des prix + divers & imprévus 10%	CHF	5'674.80	HT
TOTAL HT	CHF	62'422.60	HT
TVA 7,7% (travaux s/fin 2023)	CHF	4'086.55	
<b>TOTAL TTC</b>	<b>CHF</b>	<b>67'229.15</b>	

## 5. Conclusion

En conclusion, la Municipalité souhaite que le Conseil communal, après avoir entendu les rapports de la Commission des finances et de la Commission ad-hoc, prenne les décisions suivantes :

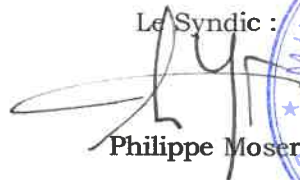
### Décide

1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 67'229.15 afin de réaménager les locaux à l'Avenue de la Gare 6.
2. De financer ce crédit par les liquidités courantes.
3. D'imputer le coût de ces travaux dans le compte d'investissement 9123.03 - Bâtiment Gare 6 (à amortir).
4. D'amortir cet investissement par le compte d'exploitation 353.3303.1 (amortissement obligatoire) et de prélever la somme correspondante du compte 9281.11 (Fonds de rénovation bâtiments communaux).

Nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, nos salutations distinguées.

### AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :



Philippe Moser

La Secrétaire adjointe :



Amanda Mancini



Municipale-déléguée : Mme Christelle Fresneau, Municipale